

Observatoire économique de la commande publique

Compte rendu synthétique du premier Comité d'orientation (1^{er} juin 2017)

P.J. : Règlement intérieur amendé.

1. Validation du règlement intérieur.

La proposition de règlement intérieur est approuvée sous réserve de quelques aménagements mineurs. Ont notamment été salués l'esprit d'ouverture, de concertation et de confiance et plus particulièrement la possibilité offerte à l'observatoire de contracter **des partenariats** avec l'université tant en France qu'à l'étranger (Prof. Braconnier) ainsi qu'avec les professionnels (CPME).

Le caractère opérationnel des productions de l'OCEP (fiches techniques et guides, limitation du nombre de pages...) est approuvé. La méthodologie de travail (utilisation des outils dématérialisés, limitation des réunions présentielle, encadrement des délais de production des travaux, transparence – rédaction et diffusion des comptes-rendus de réunion, publication...) fait l'objet d'un consensus.

La publication des travaux est soumise à l'avis du ministre de l'économie. Elle donnera lieu à l'information préalable, ou au moins concomitante des membres du comité d'orientation et des membres du groupe de travail ayant rédigé le document publié.

Tout membre du Comité peut saisir librement le secrétariat de l'observatoire, y compris de manière dématérialisée, de toute question.

2. Principaux chiffres de la commande publique.

Les statistiques 2014-2015 montrent une relative stabilisation de l'achat public autour d'une valeur légèrement inférieure à 70 milliards d'euros.

Les chiffres ne portent jusqu'ici que sur les marchés publics, puisqu'ils sont issus du travail de recensement des fiches déclaratives transmises par les seuls acheteurs. Le recensement des marchés des collectivités territoriales montre une forte dégradation de la collecte des fiches des collectivités territoriales. Cette dégradation ne rend plus possible la publication des chiffres des collectivités territoriales sans application d'une méthode de redressement en cours de constitution.

Le phénomène de « *décollecte* » des marchés des collectivités locales entraîne la nécessité d'une innovation de méthode (par extrapolation) dès l'exercice 2016, que la Daj doit mettre au point.

La question de l'utilisation des données « dépense » de la comptabilité publique au lieu des données du recensement est posée, en raison du caractère aléatoire des déclarations transmises. La Daj indique qu'elle espère à terme, une amélioration des déclarations par la généralisation de l'ouverture du logiciel REAP à l'ensemble des collectivités territoriales depuis le 1^{er} janvier 2017. A terme, les données issues des mesures d'open data introduites dans les textes de transposition des directives en 2016 devraient commencer à porter leurs effets à partir de la fin 2018. Surtout la mesure des dépenses et la mesure des contrats effectuée dans le cadre du recensement reposent sur deux logiques, complémentaires, mais différentes. La mesure des dépenses par la comptabilité publique donne une indication du volant annuel de la dépense engagée par rapport aux marchés, mais ne donne aucune indication sur le montant des marchés conclus annuellement. Or cette information est pertinente et elle est demandée par la Commission.

Une explication doit être donnée concernant les écarts très importants entre les chiffres de l'OECP du recensement (70 milliards € environ) et des chiffres présentant l'ensemble des contrats de la commande publique autour de 200 milliards d'€. Cet écart provient de l'intégration du montant des contrats de concession qui ne sont pas pris en compte dans le recensement et qui est valorisé traditionnellement à 130 milliards d'€ environ. Une meilleure connaissance des concessions permettraient d'affiner ces éléments.

Le recours à d'autres bases de données (notamment celle sur laquelle le professeur Saussier travaille – Vecteur Plus) pourrait procurer un complément d'informations très intéressant et riche pour l'OECP, notamment en ce qui concerne les contrats de concession. Les conditions de réutilisation de ces données pourraient être étudiées avec le professeur Saussier et Vecteur Plus. La CDC et la DILA disposent également de données intéressantes.

La DGCCRF souhaiterait aller plus loin encore en exploitant des documents permettant de mesurer le nombre de candidats déposant des offres pour chaque marché ou lot (le rapport d'analyse des offres contient cette information). Dans un contexte de montée en puissance progressive de l'open data, il semble politiquement difficile d'exiger beaucoup plus de la part des acheteurs pour le moment.

De l'avis général des participants, la mesure de l'accès des PME devrait être améliorée par une meilleure mesure de la **sous-traitance**.

3. Débat d'orientation : principaux enseignements.

Les travaux de l'OECP doivent privilégier et viser le contenu le plus **opérationnel** possible.

L'observatoire doit en permanence s'interroger sur ses **méthodes statistiques** en même temps que sur les voies et moyens d'en améliorer la fiabilité.

Dans la rédaction de livrables, l'observatoire doit se concentrer à **titre principal sur l'édition de guides**, à titre accessoire sur des fiches. Ces documents ne doivent pas présenter une longueur excessive et privilégier, dans leur contenu, les préoccupations des professionnels.

Le comité d'orientation a dressé la liste des travaux envisageables. Elle figure en annexe de ce compte-rendu. La réunion de fin d'année devra décider des travaux à programmer en priorité.

Un travail sur **les sources de données de la commande publique** serait utile. Dans ce contexte, un échange avec la DILA pourrait notamment être envisagé. L'université pourrait également montrer l'apport et les limites de l'utilisation de bases de données privées (Prof. Saussier).

Annexe : suggestion de groupes de travail techniques ou juridiques

<i>Thème proposé</i>	<i>Origine de la proposition</i>
<i>Fiabilité statistique</i>	<i>CPME + DAE</i>
<i>Exploitation de bases statistiques privées</i>	<i>Prof. Saussier</i>
--	--
<i>Connaissance des concessions</i>	<i>Tous</i>
<i>Outils d'accès des PME à la commande publique</i>	<i>CPME</i>
<i>Délais de paiement</i>	<i>CPME + MEDEF</i>
<i>Concurrence déloyale</i>	<i>DGE</i>
<i>Protection sociale et environnementale</i>	<i>DGE</i>
<i>Prix et index de prix</i>	<i>MEDEF</i>
<i>Clauses d'insertion</i>	<i>MEDEF</i>
<i>« Réussir un achat responsable »</i>	<i>DAE</i>
<i>Concurrence dans les marchés publics : exploitation du rapport d'analyse des offres</i>	<i>DGCCRF</i>
<i>Marchés publics et start-ups</i>	<i>BPI France</i>
<i>Bonnes pratiques a/s modification de contrats de concessions</i>	<i>Prof. Braconnier</i>
<i>Suivi de l'application des textes</i>	<i>Prof. Braconnier</i>